



Creer un culte legalement pour reagir

Par **papiduss**, le **23/01/2010 à 16:21**

Bonjour,
Je souhaiterais pouvoir créer un culte dans le but de contourner la loi anti open bar, avec la mise en place d'une cérémonie musicale où l'hostie serait remplacée par de l'alcool en grande quantité, et la quête placée en début de cérémonie.
Comment dois je faire légalement ?
Merci

Par **frog**, le **23/01/2010 à 16:28**

Les open-bars ne sont pas interdits. Leur durée est juste limitée à deux heures.
http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr/demarches/article/exploitant.htm#open_bars

Par **Tisuisse**, le **23/01/2010 à 17:17**

Bonjour,
Pour la création d'un culte (dans votre cas, ce serait plutôt une secte) adressez-vous au ministre des cultes. Et oui, en France on a un ministre des cultes, c'est le ministre de l'intérieur.

Par **frog**, le **23/01/2010 à 18:07**

[citation]Je souhaiterais pouvoir créer un culte [s]dans le but de contourner la

loi[/s]/[c]itation]rnC'est pas gagné.